

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 4 juin 2018, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

Absente: Lucie Michaud

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Dépôt du rapport du maire
7. Résolution autorisant la signature d'une entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence.
8. Résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal
9. Résolution autorisant la Directrice générale à participer au Colloque de zone (ADMQ).
10. Résolution acceptant l'offre de service de (SFE), Le Service de Forêt—Énergie.
11. Résolution adoption du plan d'action de la Municipalité-de-Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans concernant la Politique de la famille et des aînés.
12. Résolution renouvellement de l'entente de collaboration entre Zip de Québec et Chaudière-Appalaches et la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.
13. Résolution contrat CGEI.
14. Divers
 - 14.1 Demande de commandite le Chœur d'Érika.
 - 14.2 Résolution autorisant la Directrice générale à procéder aux soumissions sur invitation pour la couverture de la toiture en membrane (école).
15. Rapport des élus sur les divers comités.
16. Période de questions.
17. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

18-62

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Marc Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

3. SUITE DE CES SÉANCES

4. CORRESPONDANCE

5. ADOPTION DES DÉPENSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

18-63

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures d'avril totalisant 75 210.07 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 77 482.08\$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Afin de se conformer à la Loi les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport tel que présenté par le maire Jean-Pierre Turcotte.

7. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'entente à intervenir.

18-64

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale.

8. RÉOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

18-65

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

9. RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER AU COLLOQUE DE ZONE (ADMQ)

18-66

Il est proposé par Bruno Simard, Appuyé par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice-générale/secrétaire trésorière à participer au Colloque de zone qui se tiendra les 19 et 20 septembre prochain à l'Auberge la Grange de l'île.

10. RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICE DE (SFE), LE SERVICE DE FORÊT –ÉNERGIE

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de SFE.

ATTENDU QUE l'offre inclut les éléments suivants :

- Rédaction du devis technique
- Visite des lieux avec 3 soumissionnaires

18-67

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'accorder le mandat pour un montant de 2 000 \$, afin de compléter le devis technique pour la fourniture et l'installation d'une chaudière à granule de bois à l'école de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans.

11. RÉSOLUTION ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA MUNICIPALITÉ DE-SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS CONCERNANT LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

18-68

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le plan d'action tel que déposé.

12. RESOLUTION RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE ZIP DE QUEBEC ET CHAUDIERE APPALACHES ET LA MUNICIPALITE DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ILE-D'ORLEANS

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du renouvellement de l'entente avec la Zip de Québec et Chaudière Appalaches.

ATTENDU QU'UN montant de 4 500 \$ a été versé à l'organisme en mai.

ATTENDU QU'UN montant de 4 500 \$ sera versé à l'organisme en début d'année 2019.

18-69

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de renouveler l'entente avec la Zip de Québec et Chaudière Appalaches.

13. RESOLUTION CONTRAT CGEI

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de CGEI.

ATTENDU QUE la proposition permet l'amélioration du traitement des eaux usées, la réduction des quantités de boues et la réduction globale des coûts d'opération de la station de traitement ainsi que du réseau d'égout.

18-70 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder le contrat à l'entreprise CGEI au montant de 5323 \$ taxes en sus

14.DIVERS

14.1 DEMANDE DE COMMANDITE LE CHŒUR D'ÉRIKA

18-71 **Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 50 \$ à l'organisme.

14.2 RESOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GENERALE A PROCEDER AUX SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA COUVERTURE DE LA TOITURE EN MEMBRANE (ECOLE)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à la réfection de la toiture en membrane de l'école Sainte-Famille.

18-72 **EN CONSEQUENCE sur une proposition de** Yves Lévesque, **Appuyée par** Bruno Simard, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la Directrice générale à procéder aux soumissions sur invitation pour la toiture en membrane de l'école Sainte-Famille.

15. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

16. PERIODE DE QUESTIONS

17. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE

18-73 **Sur une proposition de** Bruno Simard , **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 21 h 15

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.